

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 février 2020

2^{ème} Commission**N° CP-2020-2-2-7****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

**STRATEGIE OR
NEUREX
PROJET TRINATIONAL INTERREG INTERNEURON**

Résumé : Dans le cadre de la Stratégie OberRhein et de l'intensification de la coopération transfrontalière entre l'Alsace et ses voisins allemands et suisses, le Département du Haut-Rhin a accordé à NEUREX, lors de la Commission permanente du 1er juillet 2019, une subvention de fonctionnement maximale de 30 000 € pour les années 2019 à 2022 pour la réalisation du projet trinational Interreg "Interneurion". Une convention de financement y afférente a été signée en date du 20 août 2019.

Dans le présent rapport, il est proposé d'autoriser la Présidente à signer tous les documents relatifs aux fonds européens, notamment la convention relative au projet n°2.4 intitulé "Interneurion - Transfert de connaissance et de technologie vers les entreprises dans le domaine des neurosciences".

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme réunie le 17 janvier 2020.

NEUREX est un réseau scientifique trinational en neurosciences. Il opère sur le Rhin supérieur et se compose de 1 200 chercheurs travaillant dans plus de 100 laboratoires de recherche expérimentale et clinique. Cette action a permis le rapprochement sur des thématiques communes et complémentaires des équipes de l'hôpital psychiatrique de ROUFFACH, de laboratoires strasbourgeois et bâlois et le département de neurologie des Hôpitaux Civils de COLMAR sur la maladie d'Alzheimer notamment.

Pour soutenir ce projet, notre collectivité a approuvé, par délibération de la Commission permanente du 1^{er} juillet 2019, la signature d'une convention de financement au titre des années 2019, 2020, 2021 et 2022 entre le Département du Haut-Rhin et NEUREX pour le projet INTERREG « Interneuron » trinational et a alloué une aide de 30 000 € pour cette période.

Afin de permettre à l'association NEUREX, porteur de projet, de solliciter le versement du cofinancement communautaire, tous les cofinanceurs de ce projet sont appelés à signer la convention établie par l'Autorité de gestion du programme et par laquelle ils reconnaissent leur partenariat au projet.

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver et de m'autoriser à signer tous les documents relatifs aux fonds européens et notamment la convention relative au projet n°2.4 « Interneuron – Transfert de connaissance et de technologie vers les entreprises dans le domaine des neurosciences », jointe en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT